

Passeport phytosanitaire *(Déclaration d'activité)*

**Mise à jour des informations
relatives aux sites de production et de stockage
des végétaux déclarés en 2025**

**Manuel d'utilisation
Outil déclaration en ligne**

Auteur	Date	Version	Commentaires
Christine Berthier Tuaz	07/01/2025	1	
Christine Berthier Tuaz	13/02/2025	2	Correction erreurs matérielles après relecture inspecteurs
Christine Berthier Tuaz	23/03/2026	3	Adaptation pour la campagne 2026 et prise en compte des opérateurs ayant déjà déclaré des parcelles en 2025
Christine Berthier Tuaz	09/04/2026	4	Séparation du manuel en 3 parties pour mieux répondre au besoin des différents utilisateurs
Christine Berthier Tuaz	14/04/2026	5	Modification des codes pour les parcelles sans végétaux ou sans exploitation

Table des matières

Chapitre A : Opérateur ayant déjà déclaré des parcelles via l'application de l'IGN en 2025.....	5
I. Connexion à l'outil de déclaration en ligne pour les modifications parcellaires	6
II. Déclaration des modifications sur un site de production et/ou de stockage de végétaux déclaré en 2025.....	10
1) Suppression d'une parcelle :	10
2) Modification des informations d'une parcelle déclarée en 2025.....	12
Chapitre B : Dispositions communes pour tous les opérateurs.....	17
I. Téléchargement des signalements effectués	17
II. Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l'IGN.....	19
III. Non réception des mails de vérification/activation de compte sur le site de l'IGN	22

Information :

Ce document peut paraître long pour une première prise en main. Cela s'explique par le fait qu'il retrace, pas à pas, chaque manipulation selon votre situation et qu'il comporte de très nombreuses images représentant les copies d'écran que les utilisateurs rencontreront pour l'utilisation de l'application. Il ne traduit donc pas le temps nécessaire aux diverses actions à réaliser.

Les opérateurs professionnels, mettant sur le marché des végétaux ou produits végétaux devant être accompagnés d'un passeport phytosanitaire, doivent déclarer chaque année leur activité à l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) sur le [portail des téléprocédures de l'Alimentation](#)

Parallèlement les opérateurs doivent transmettre directement à la DRAAF :

- La demande de zone tampon feu bactérien nécessaire pour la délivrance de passeports phytosanitaire ZP « Erwinia amylovora » (annexe 2) ;
- La déclaration des sites de production et de stockage des végétaux (annexe 3).

Depuis janvier 2025, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la transmission de ces 2 annexes se déroule de manière totalement dématérialisée sur internet via une application de l'IGN.

Pour la bonne utilisation de cette application, trois procédures ont été élaborées selon que vous avez déjà déclaré des parcelles avec l'outil de l'IGN pour la campagne de 2025 ou si vous êtes un nouvel utilisateur de l'outil ou si vous avez besoin de déclarer des parcelles de végétaux sensibles au feu bactérien.



Si vous n'avez **jamais déclaré** de parcelles **via l'application de l'IGN**, il est nécessaire de prendre connaissance du manuel destiné aux opérateurs n'ayant jamais déclaré de parcelles via cette application



Si vous avez **déjà déclaré** des parcelles **via l'application de l'IGN** au titre de la campagne 2025, il est nécessaire de prendre connaissance du présent manuel destiné aux opérateurs ayant déjà déclaré des parcelles via l'application de l'IGN en 2025.



Si vous avez **déjà déclaré (ou souhaitez le faire en 2026)** des parcelles de végétaux sensibles « Feu bactérien » **via l'application de l'IGN**, il est nécessaire de prendre connaissance du manuel destiné aux opérateurs soumis à la déclaration de parcelles avec des végétaux sensibles « Feu bactérien »,

Lorsqu'il est fait mention de l'année, dans la campagne de déclaration de 2026, de :

L'année **N** => il faut comprendre 2026

L'année **N1** => il faut comprendre 2027

L'année **N2** => il faut comprendre 2028

Etc..

Précision concernant les parcelles de végétaux sensibles « Feu bactérien » :

On entend par "végétal sensible au feu bactérien" toute plante ou partie de plante vivante (dont le pollen, exceptés les fruits et semences) appartenant aux genres et espèces suivants : Amelanchier, Chaenomeles, Cotoneaster, Crataegus, Cydonia, Eriobotrya, Malus, Mespilus, Photinia davidiana (= Stranvesia davidiana), Pyracantha, Pyrus et Sorbus.

Dans tous les cas, en cas de doute ou de difficultés, mais aussi pour toutes questions relatives à :

- La création de compte pour utiliser la plateforme de l'Espace collaboratif de l'IGN;
- La nature des renseignements à produire ;
- Le fonctionnement de l'application et l'envoi des données

N'hésitez pas à contacter le pôle **Qualité et Protection des Végétaux** de la DRAAF Aura :

Téléphone : 04 78 63 13 13

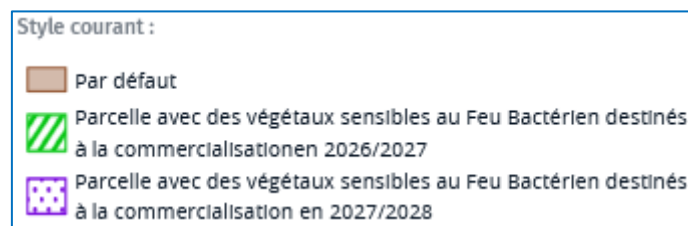
Ou de préférence

Mail: pp.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Chapitre A : Opérateur ayant déjà déclaré des parcelles via l'application de l'IGN en 2025

Les déclarations effectuées en 2025 par les opérateurs ont été exploitées et remises en forme pour pouvoir faire apparaître sur la carte de l'outil de l'IGN les informations en clair sans avoir à réouvrir chaque signalement de l'an dernier.

Chaque parcelle déclarée en 2025, apparaîtra sous la forme d'un polygone représentant le contour de la parcelle cadastrale avec un aplat de couleur (style) selon sa situation :



En cliquant sur la parcelle, il sera possible de consulter les informations déclarées en 2025 concernant les végétaux et permettre ensuite de déclarer les éventuelles modifications à prendre en compte pour 2026.

Pour utiliser toutes ces fonctionnalités, il est nécessaire d'utiliser un autre module de l'espace collaboratif de l'IGN : **Le Guichet**. Ce dernier est presque identique à celui des signalements, utilisé en 2025.

Rappel :

Dans l'outil de déclaration parcellaire IGN, réaliser ou modifier une **déclaration parcellaire** équivaut à faire **un signalement**.

Mise en garde :

La représentation parcellaire est sous forme de polygone. Dans le cas où plusieurs opérateurs exploitent la même parcelle, comme les informations sont anonymisées, il appartient à chaque opérateur de vérifier les informations de ces signalements avec son code INUPP et nom de l'établissement.

Pour l'année 2026, trois cas de figure peuvent se présenter sur chaque site pour les opérateurs :

I. **Aucun changement en 2026** affecte un site de production déclaré en 2025

➡ Aucune action est à réaliser au titre de l'année 2026 pour ce site.

II. **Un (ou des) nouveau site de production et de stockage de végétaux a été mis en service** ou va l'être en 2026.

➡ Le site doit être déclaré comme cela est prévu au 1) du [Chapitre A](#) ci-avant.

III. **Une (ou des modifications) affecte en 2026 un site de production et de stockage déclaré en 2025.** On entend par modification :

- Le retrait de tous les végétaux d'un site de production et de stockage (parcelle non utilisée ;
- Le changement de type de végétaux sur la parcelle ;
- La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, d'espèces fruitières certifiées CTIFL ;
- La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, d'arbres mères (vergers donneurs de greffons, etc.) ;

- e. La présence nouvelle en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, de végétaux sensibles pour une commercialisation l'hiver 2027/2028 vers une zone protégée feu bactérien ;
- f. La suppression en 2026 sur une parcelle déclarée en 2025, de végétaux sensibles pour une commercialisation l'hiver 2026/2027 (ou 2027/2028) vers une zone protégée feu bactérien
- g. Le changement de genre et nature du matériel de pépinière prévu à la vente l'hiver 2026/2027 ou 2027/2028.



La (ou les) modification doit être déclarée selon les dispositions ci-après.

i. Connexion à l'outil de déclaration en ligne pour les modifications parcellaires

A partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page d'accueil affichée, cliquer sur

[➔ Se connecter / S'inscrire](#)

ou sur

[Mon compte](#)

Une fois sur la page d'identification ci-contre, saisir vos identifiants et mot de passe ainsi que le Captchat.

Cliquer ensuite sur **Envoyer**

Attention :

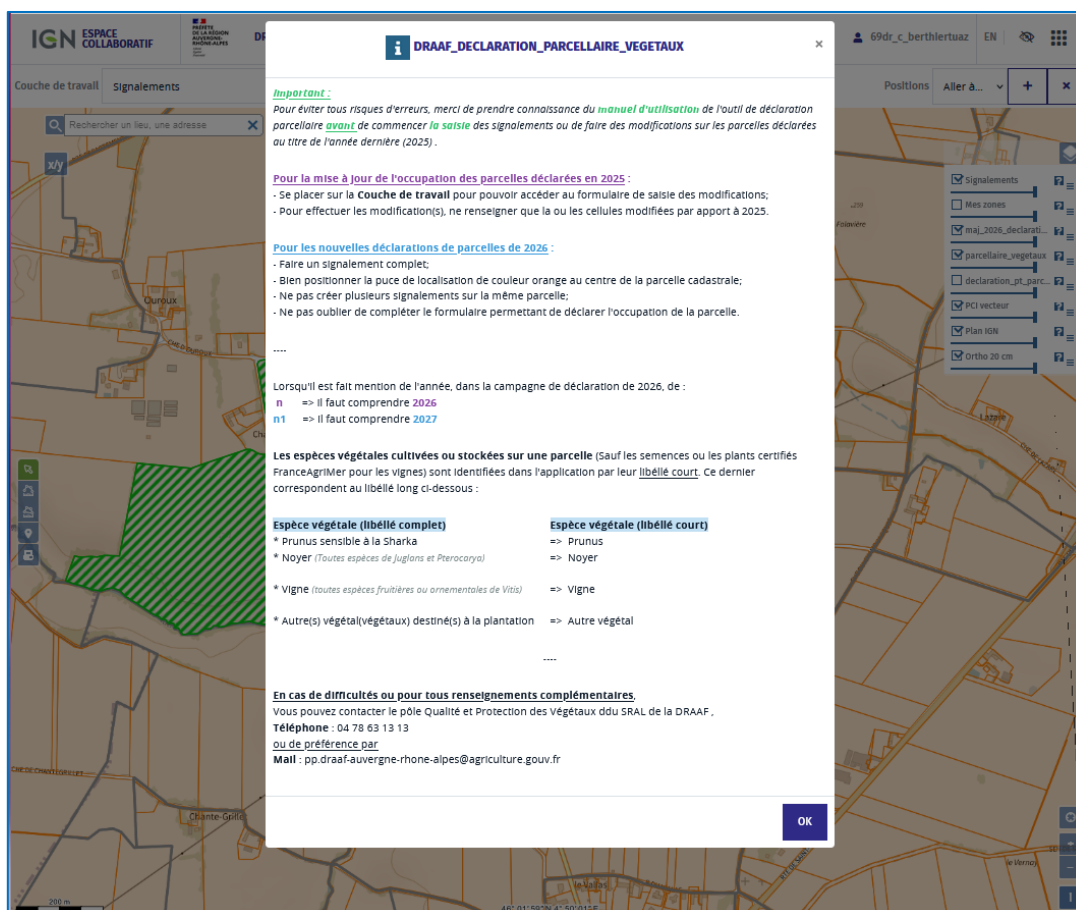
Pour les opérateurs ayant déclaré leurs sites de production et de stockage en mars/avril 2025, il est possible qu'il leur soit demandé de modifier le mot de passe car ce dernier n'est valable que 1 an.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquer sur **[Mot de Passe oublié]**

Une fois connecté au site, cliquer sur le logo de l'espace collaboratif de l'IGN ci-après :

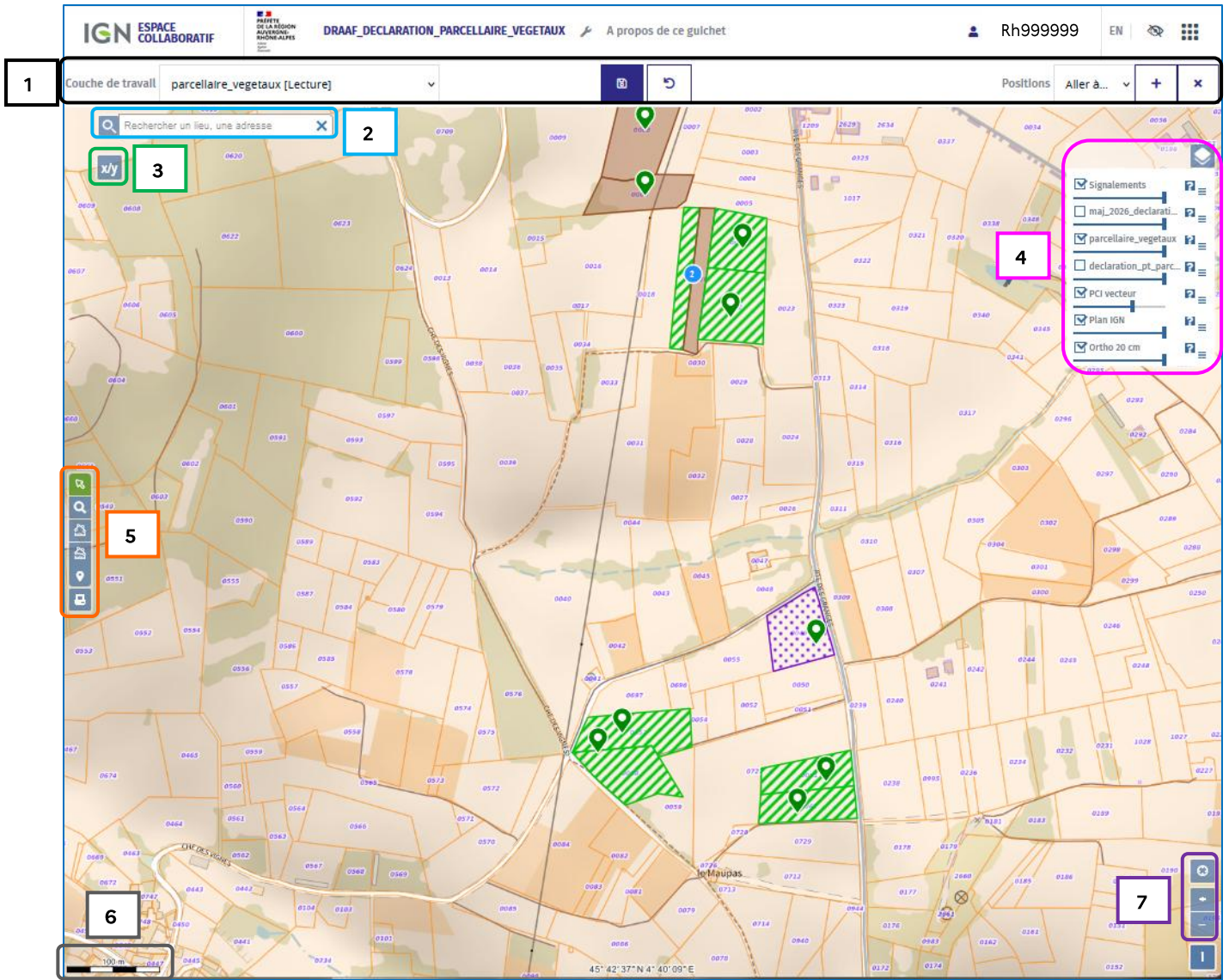
Une fois de retour sur la page d'accueil, cliquer sur **Accéder au Guichet ->**

La carte suivante et son message d'accueil va s'afficher en plein écran :



En cliquant sur **OK** la page d'informations disparaît et la carte du guichet s'affiche sur un lieu de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou sur le dernier endroit consulté par l'opérateur

La définition des informations qu'elle contient et des outils disponibles sont disponibles ci-après.



Rappel représentation des parcelles déclarées en 2025 :

- Par défaut
- Parcelle avec des végétaux sensibles au Feu Bactérien destinés à la commercialisation 2026/2027
- Parcelle avec des végétaux sensibles au Feu Bactérien destinés à la commercialisation en 2027/2028

Autres représentations :

- Signalement (déclaration) effectué sur cette parcelle
- Plusieurs signalements sont situés à cet endroit, zoomer pour les faire apparaître

Définition des outils de la carte :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Sélection de la couche de travail pour permettre l’affichage des données déclarées en 2025 (signalements, végétaux d’une parcelle, feu bactérien..) 3 Outil de géolocalisation avec coordonnées GPS 5 Outils de sélection et de Signalement mais aussi de mesure et d’impression 7 Géolocalisation de l’opérateur et contrôle du zoom de la carte | <ul style="list-style-type: none"> 2 Fenêtre pour effectuer la recherche de parcelle (A l’adresse ou par lieu) 4 Panneau d’affichage sources de données : Fonds de carte (photo aérienne, plan, cadastre) et données (signalements, Parcelles des déclarations) 6 Échelle de la carte |
|--|---|

Données mises à disposition des opérateurs (figurant au repère 4 sur la carte ci-dessus) :

- **Signalements** :
Couche des signalements représentés par des points (puces) effectués sur la parcelle en 2025 (et prochainement ceux effectués en 2026).
- **maj_2026_declaration_parcellaire** :
Couche de données générée par la DRAAF à partir des signalements effectués par les opérateurs en 2025. Les données ont été anonymisées.
Elle permet de consulter les informations sur les végétaux des parcelles déclarées en 2025 pour servir de base aux éventuelles déclarations modificatives de 2026.
Important : figurent sur cette couche, les parcelles contenant des végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2027/2028** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes*).
- **parcellaire_vegetaux** :
Couche de données générée par la DRAAF à partir des signalements effectués par les opérateurs en 2025. Les données ont été anonymisées.
Elle permet de consulter les informations sur les végétaux des parcelles déclarées en 2025.
Important : figurent sur cette couche, les parcelles contenant des végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2026/2027** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes*) **ainsi que** celles pour les végétaux destinés à être commercialisés l'hiver **2027/2028** en zone protégée vis à vis du feu bactérien (*représentées avec des hachures vertes et avec des points violets pour celles qui n'étaient pas concernées pour 2026/2027*).
- **declaration_pt_declaration_parcellaire** :
Couche support pour permettre l'élaboration de signalement. Ne contient aucune information
- **PCI_vecteur** :
Plan cadastral numérisé représentant les parcelles cadastrales de la DGFIP
- **Plan IGN** :
Fond de plan cartographique à multi-échelle élaboré par l'IGN
- **Ortho 20 cm** :
Photographies aérienne de l'IGN

II. Déclaration des modifications sur un site de production et/ou de stockage de végétaux déclaré en 2025

Rappel :

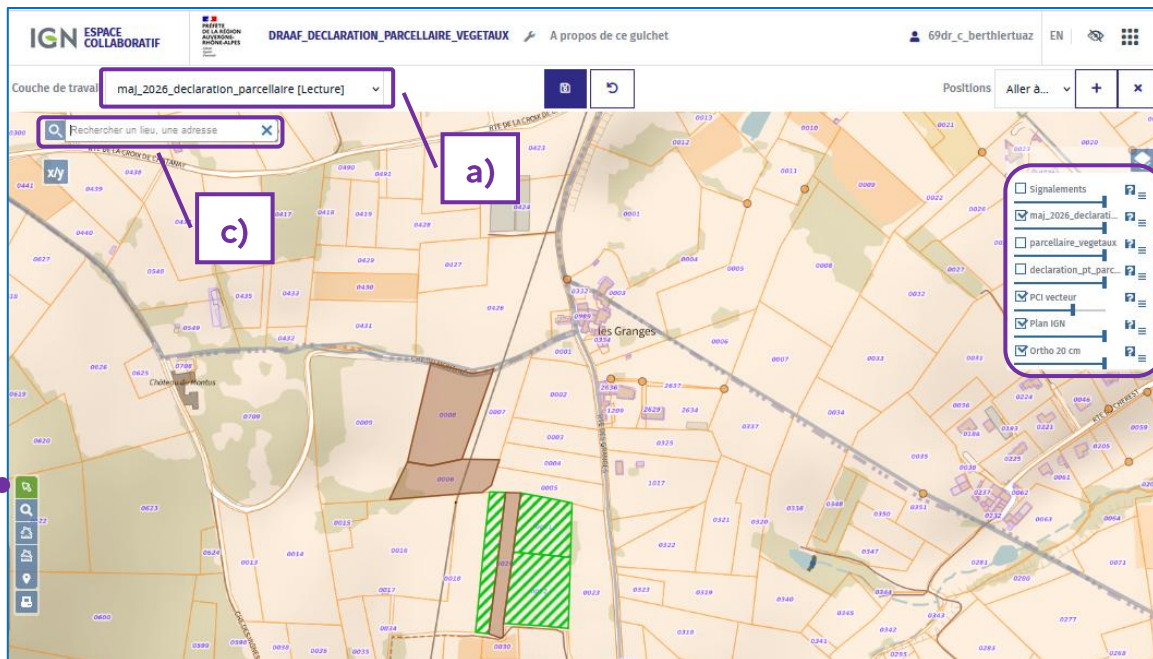
Les informations pré-saisies dans la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire** sont celles déclarées en 2025 sauf pour les parcelles avec des végétaux concernées par le feu bactérien.

1) Suppression d'une parcelle :

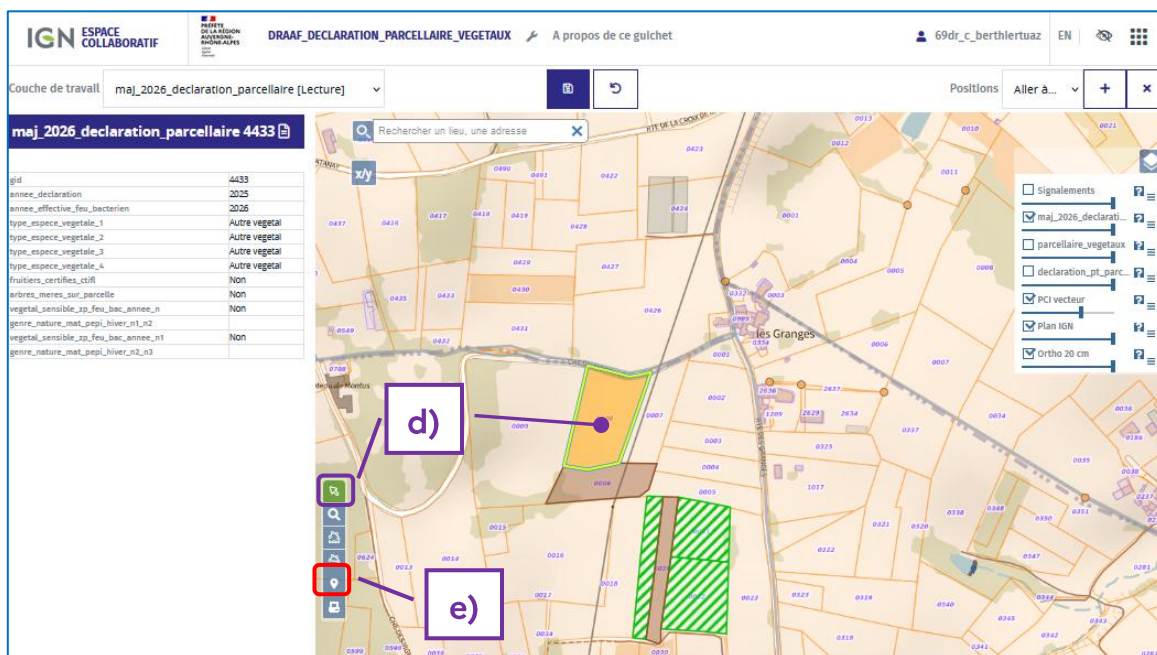
À partir de la carte du guichet,

- a) Se placer sur la couche de travail **maj_2026_declaration_parcellaire**
- b) Afficher la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire**
- c) Rechercher la parcelle avec l'outil de recherche d'un lieu

Voir l'illustration ci-dessous avec les icônes a) , b) et c) pour effectuer les modifications.

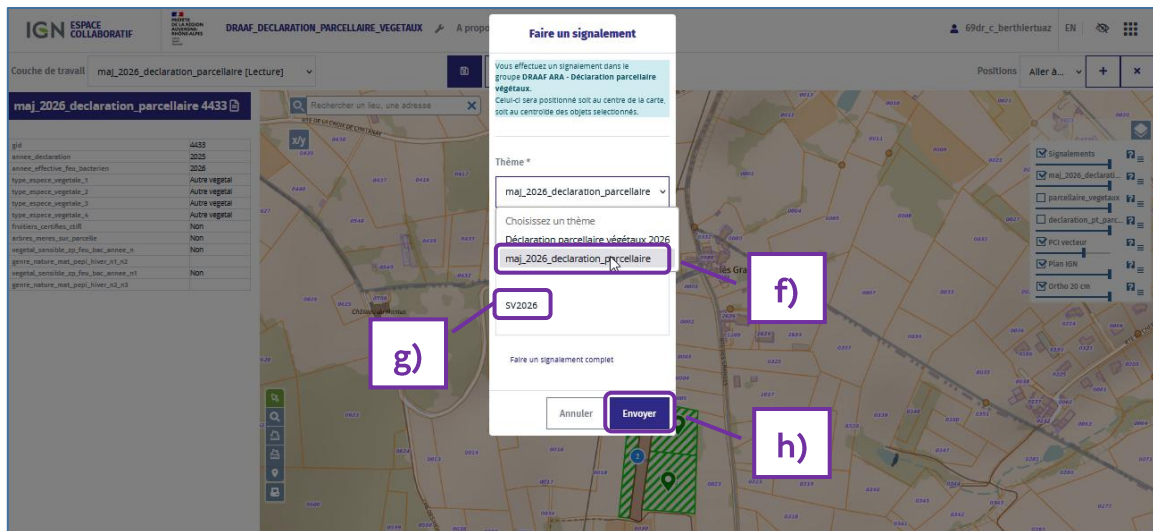


- d) Cliquer sur l'outil de sélection (flèche de couleur verte à gauche de la carte) puis aller cliquer au centre de la parcelle à supprimer. La parcelle va changer de couleur et les données déclarées pour cette dernière vont s'afficher en haut et à gauche de l'écran.
- e) S'il s'agit bien de la bonne parcelle à supprimer, cliquer maintenant sur l'outil de signalement



- f) Sélectionner le thème : **maj_2026_declaration_parcellaire**
- g) Saisir dans la cellule **Commentaire** le code : **SV2026_DP2025** pour « Parcelle sans végétal en 2026 par apport à la déclaration parcellaire 2025 »
Si une parcelle n'est plus exploitée et ne le sera plus à l'avenir par l'opérateur (vente de la parcelle par exemple), saisir dans la cellule commentaire : **PE2026_DP2025** pour « Plus d'Exploitation à/c 2026 par apport à la déclaration parcellaire 2025 »
- h) Cliquer sur **Envoyer**

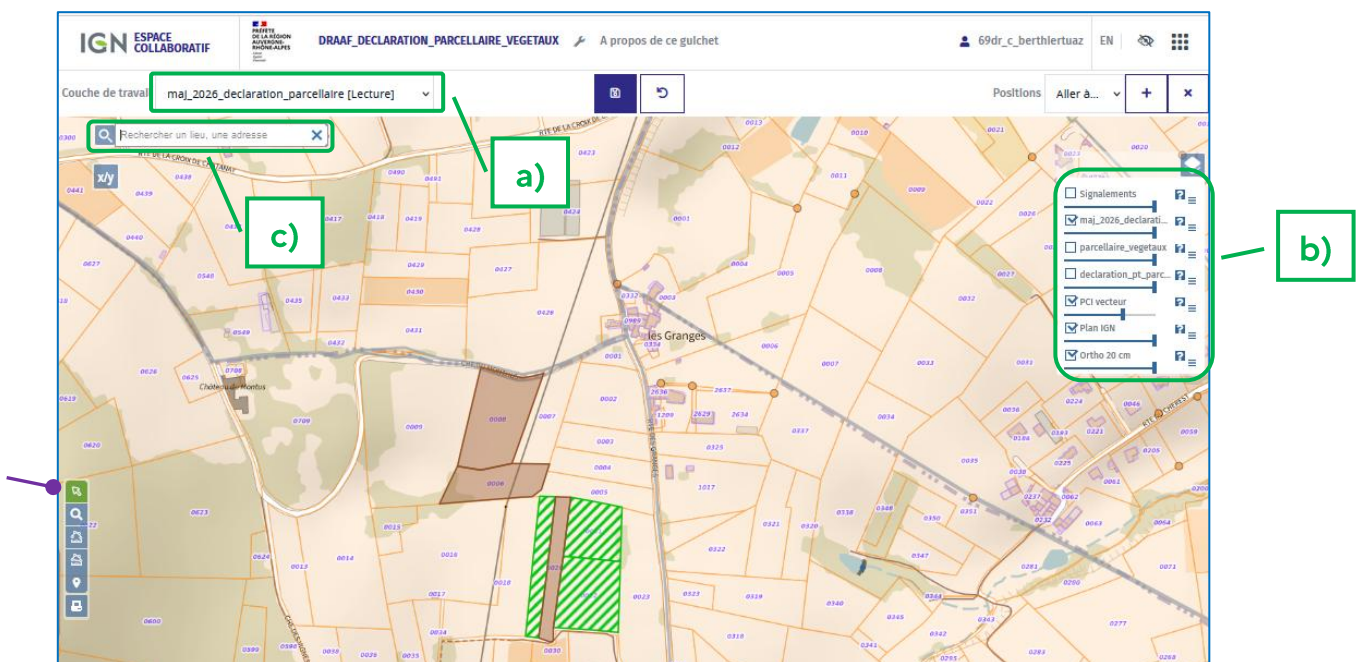
Voir illustration page suivante



2) Modification des informations d'une parcelle déclarée en 2025

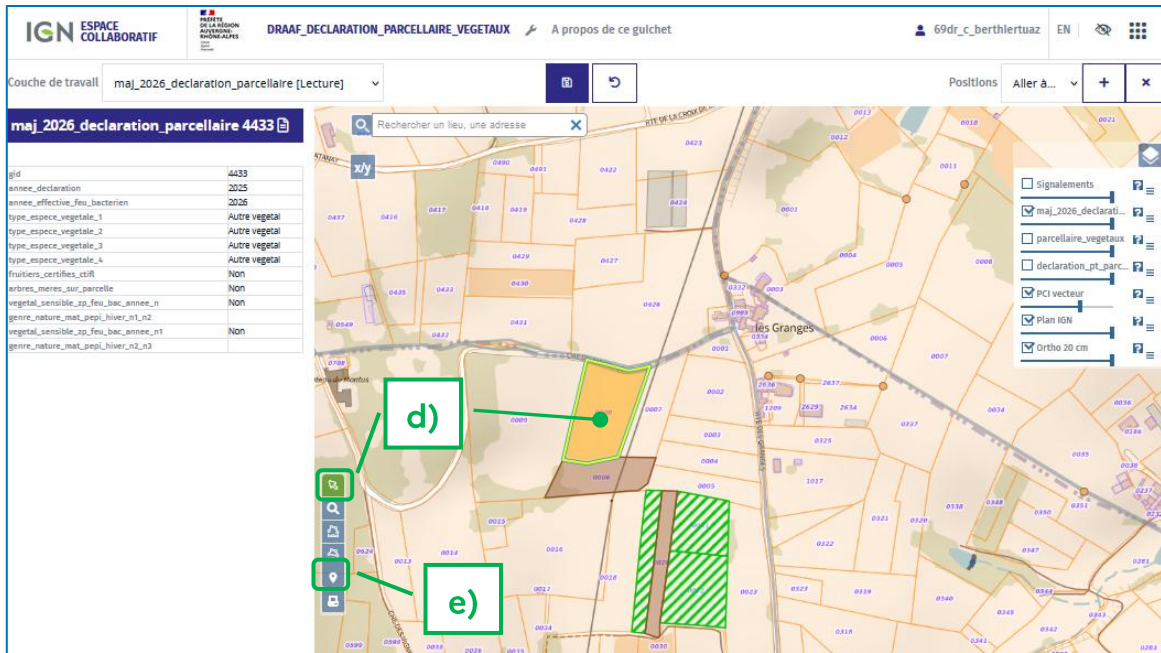
À partir de la carte du guichet.

- Se placer sur la couche de travail **maj_2026_declaration_parcellaire** ;
- Afficher la couche de données **maj_2026_declaration_parcellaire** ;
- Rechercher la parcelle avec l'outil de recherche d'un lieu ;



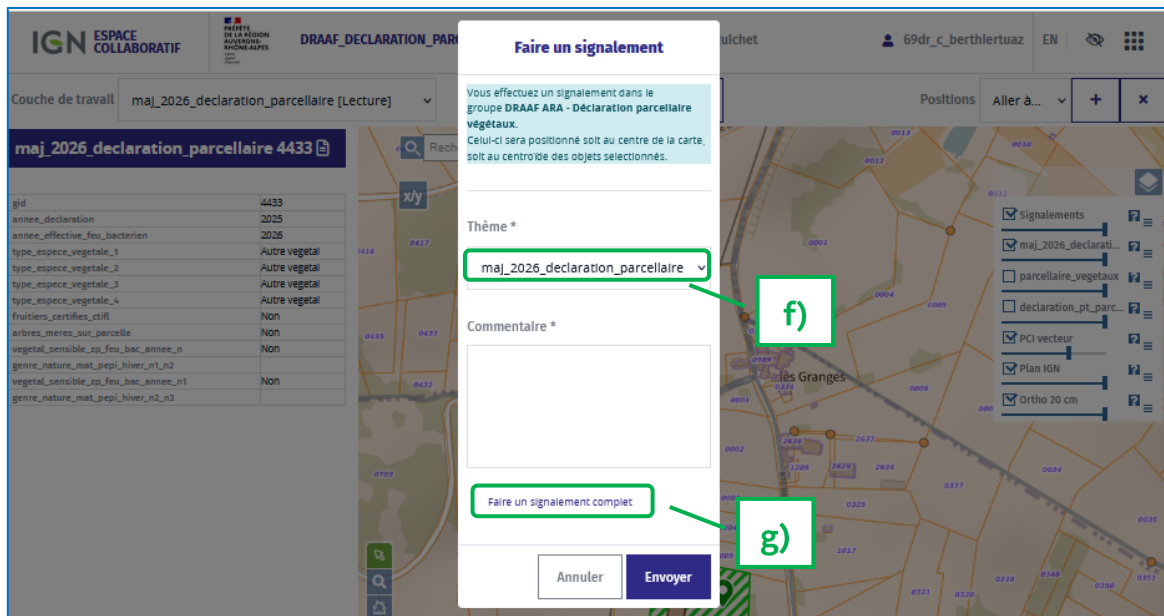
- Cliquer sur l'outil de sélection (flèche de couleur verte à gauche de la carte) puis aller cliquer au centre de la parcelle à modifier. La parcelle va changer de couleur et les données déclarées pour cette dernière vont s'afficher en haut et à gauche de l'écran
- S'il s'agit bien de la bonne parcelle pour laquelle les informations sur les végétaux doivent être modifiées, cliquer maintenant sur l'outil de signalement ;

Voir illustration page suivante



f) Sélectionner le thème : **maj_2026_declaration_parcellaire** ;

g) Cliquer sur Faire un signalement complet ;



h) Après avoir été transféré sur la page de l'outil de signalement classique (celui utilisé en 2025 et pour les nouvelles parcelles de 2026), vérifier que le point proposé par la puce orange est (bien) situé au centre de la parcelle à modifier, sinon modifier son positionnement ;

i) Cliquer sur **maj_2026_declaration_parcellaire** pour ouvrir le formulaire de saisie des modifications ;

Voir illustration page suivante

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe
DRAAF ARA - Déclaration parcel

Choisir un thème *
Déclaration parcellaire végétale 2026
maj_2026_declaration_parcellaire

Décrire le signalement

Joindre des documents
Soumettre le signalement
Enregistrer un test

Placer le signalement *
Rechercher un lieu, une adresse

Signalements
maj_2026_declaration...
parcellaire_vegetaux
declaration_pt_parcell...
PCI vecteur
Plan IGN
Ortho 20 cm

Pour mieux s'intégrer à votre environnement de travail, l'IGN propose également des plugins pour SIG. N'hésitez pas à les essayer.
Sur le terrain, pensez également à l'application mobile Espace collaboratif

DISPONIBLE SUR Google Play | Télécharger dans l'App Store

- j) Une fois le formulaire affiché, sélectionner la proposition des menus déroulants uniquement pour les informations qui doivent être modifiées en 2026, laisser **vide** (<Sans valeur>) **toutes les cellules non modifiées**. Ne pas oublier de **Valider** à l'issue des modifications ;
- k) La saisie des modifications terminées, après la fermeture du formulaire, ne pas oublier de cliquer sur **Soumettre le signalement** ;

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe
DRAAF ARA - Déclaration parcel

Choisir un thème *
Déclaration parcellaire végétale 2026
maj_2026_declaration_parcellaire

Décrire le signalement

Joindre des documents
Soumettre le signalement
Enregistrer un test

Placer le signalement *
Rechercher un lieu, une adresse

Signalements
maj_2026_declaration...
parcellaire_vegetaux
declaration_pt_parcell...
PCI vecteur
Plan IGN
Ortho 20 cm

RAPPEL : Chaque opérateur ne peut faire qu'une seule déclaration modificative par parcelle.

l) Un message apparaît indiquant que la déclaration a bien été transmise à la DRAAF.

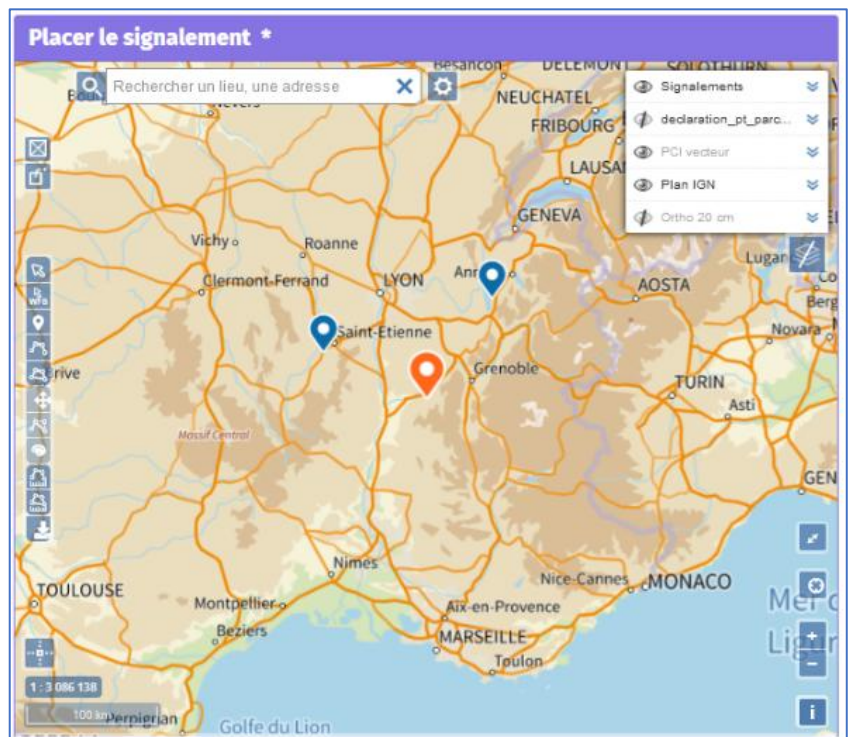


Il va maintenant être possible soit :

- **Fermer la fenêtre** (avec la petite croix en haut à droite de cette fenêtre)

En fermant cette fenêtre, la carte permettant d'effectuer un signalement va réapparaître.

En cliquant sur l'œil situé devant le fond cartographique « Signalements », tous les signalements déjà effectués s'affichent sur la carte. Ils s'affichent **en bleu** dès qu'ils ont été envoyés à la DRAAF.



- **Revoir** (et éventuellement modifier ou supprimer) **le signalement** envoyé en cliquant sur **Voir en ligne**.

Signalement n°963787

Accueil > Signalements > Signalement n°963787

Informations générales

Groupe : DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux
Auteur : RH888888
Commune : GRÉSY-SUR-AIX (73128)
Posté le : 3 février 2025 à 18:22
Statut : Reçu dans nos services
Source : Saisie sur le site web
Localisation : 5.92018°E, 45.72742°N

Description

Aucune description n'a été renseignée pour cette remarque

[Modifier la description](#)

Thèmes

Déclaration parcellaire végétaux 2025

Code SIRET de l'établissement 12345678985472
 Nom de l'établissement Pépinière de la lune
 INUPP de l'établissement RH888888
 Type de l'espèce végétale 1 Noyer (Toutes espèces de
 Iuelans et Pterocarva)

[Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux](#)


Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

[Requalifier ce signalement](#)

Documents joints

[Ajouter un document](#)

[Supprimer un document joint](#)



[Ajouter un croquis](#)

[Déplacer le signalement](#)

Réponses

Ce signalement n'a pas reçu de réponses.

[Répondre à ce signalement](#)

[Dupliquer ce signalement](#)

Il est alors possible de modifier les informations sur les espèces végétales présentes sur le site, la localisation du site et rajouter ou supprimer une pièce jointe.

Ne pas utiliser la fonction :

[Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux](#)

Après chaque modification d'un signalement un nouvel envoi de ce dernier sera effectué à la DRAAF.

Il est possible de faire une impression écran de chaque signalement pour conservation des informations et notamment la localisation et le numéro de parcelle.

- **Effectuer une nouvelle déclaration** parcellaire (**Nouvelle saisie**) : soit pour une nouvelle parcelle, soit pour modifier une parcelle déjà déclarée. Pour cela, et selon la situation, reprendre les étapes du chapitre A ou du chapitre B ci-avant.

Chapitre B : Dispositions communes pour tous les opérateurs

I. Téléchargement des signalements effectués

Chaque professionnel ayant déclaré un ou plusieurs sites de production peut les visualiser sur une carte et les récupérer la liste sous la forme d'un fichier informatique exploitable sous un tableau de type Excel.

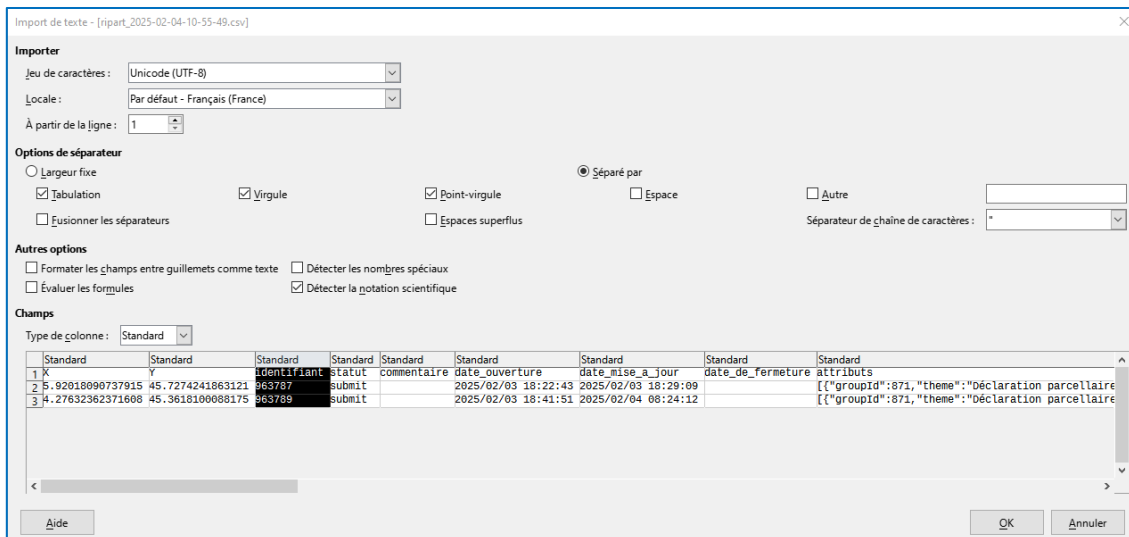
Pour cela, à partir de la page d'accueil de l'application IGN, cliquer sur **Voir mes signalements**

The screenshot shows the IGN collaborative space interface. At the top, there is a header with the IGN logo, the text 'ESPACE COLLABORATIF', and the title 'Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale'. The user is logged in as 'RH99999'. The main content area features a large blue heading 'Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN'. Below this, there is a section titled 'DRAAF_DECLARATION_PARCELLAIRE_VEGETAUX' with a brief description and a link 'Accéder au guichet ->'. A purple banner contains information about the site's evolution and login requirements. The bottom section is divided into three columns: 'Explorer les données', 'Participez à l'amélioration des données IGN', and 'Gérez vos informations personnelles'. The 'Voir mes signalements' button in the second column is circled in red.

En fonction du nombre de déclaration de site (signalement) effectué, la liste de ces derniers va ensuite s'afficher sur une ou plusieurs pages (selon le nombre de signalement par page retenu)

En cliquant sur le numéro du signalement (colonne **ID** dans la liste), il est possible de consulter tout le contenu du signalement

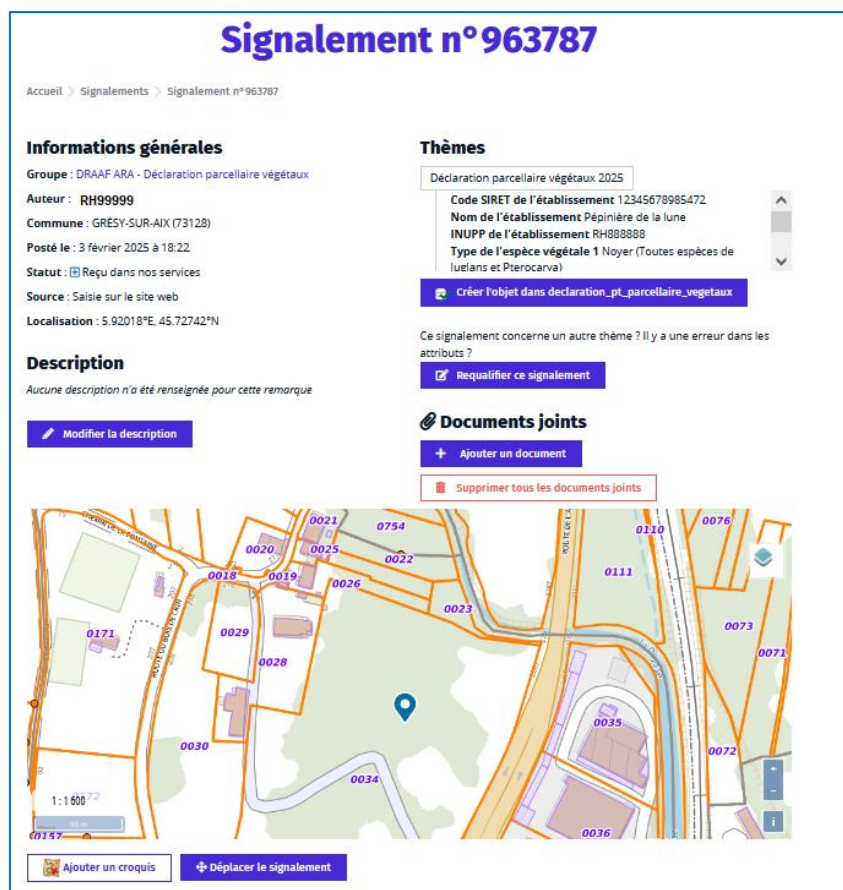
Pour exporter la liste des signalements, il faut cliquer sur **Exporter les signalements**



Le fichier ne comporte pas les références cadastrales des parcelles mais seulement les coordonnées GPS du point qui a été placé au centre de chaque parcelle lors de la déclaration.

Rappel :

Il est également possible de faire une impression écran du détail de chaque déclaration (signalement). Pour cela, il est conseillé au niveau de la carte, d'afficher un seuil de zoom permettant de voir le numéro de la parcelle cadastrale. Exemple :



II. Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l'IGN

Pour effectuer la modification, il est nécessaire de se rendre sur le site de l'IGN

Puis cliquer sur **Mon compte**

The screenshot shows the homepage of the IGN Espace Collaboratif. The top navigation bar includes a menu icon, the IGN logo, and the text 'ESPACE COLLABORATIF'. On the right side of the navigation bar, there is a 'Mon compte' link with a user icon, which is circled in green. Other icons for language (EN), accessibility, and a grid are also present. The main content area features a large blue heading 'Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN' and a purple text box with information about the site's evolution and login requirements.

Une fois sur la page ci-dessous cliquer sur **Éditer mes informations**

The screenshot shows the 'Mon compte' page. The top navigation bar includes the menu icon, the IGN logo, and the text 'ESPACE COLLABORATIF'. On the right side, there is a 'Déconnexion' link and the text 'EN'. The main content area features a large blue heading 'Mon compte' and a breadcrumb trail 'Accueil > Configuration > Mon compte'. Below this, there is a section titled 'Mes informations de connexion' with fields for 'Nom d'utilisateur', 'Nom complet', 'Adresse e-mail', 'Identifiant d'utilisateur', and 'Description'. On the right side, there are three buttons: 'Voir mon profil public', 'Éditer mes informations' (highlighted with a green box and a green arrow), and 'Supprimer mon compte'.

Une fois sur la page ci-dessous, cliquer sur **Modifier mon compte Géoplateforme**

The screenshot shows the 'Éditer mes informations' page. The top navigation bar includes the menu icon, the IGN logo, and the text 'ESPACE COLLABORATIF'. On the right side, there is a 'Déconnexion' link and the text 'EN'. The main content area features a large blue heading 'Éditer mes informations' and a breadcrumb trail 'Accueil > Mon compte > Éditer mes informations'. Below this, there is a text block explaining that account information is provided by the Géoplateforme system and that modifications should be made through its interface. At the bottom, there is a button labeled 'Modifier mon compte Géoplateforme' with an external link icon, which is highlighted with a green box.

Sur la page ci-dessous, cliquer sur mettre à jour le profil



Une fois sur la page ci-dessous, re-saisir votre mot de passe, remplir le Captcha et cliquer sur **Envoyer**



Une fois sur la page des informations personnelles du compte utilisateur, il va être possible de modifier presque l'ensemble de ces dernières, y compris **Nom d'utilisateur** qui doit être **le compte INUPP de l'opérateur**

Renseigner le code **INUPP** de l'établissement dans la case du **Nom d'utilisateur**.

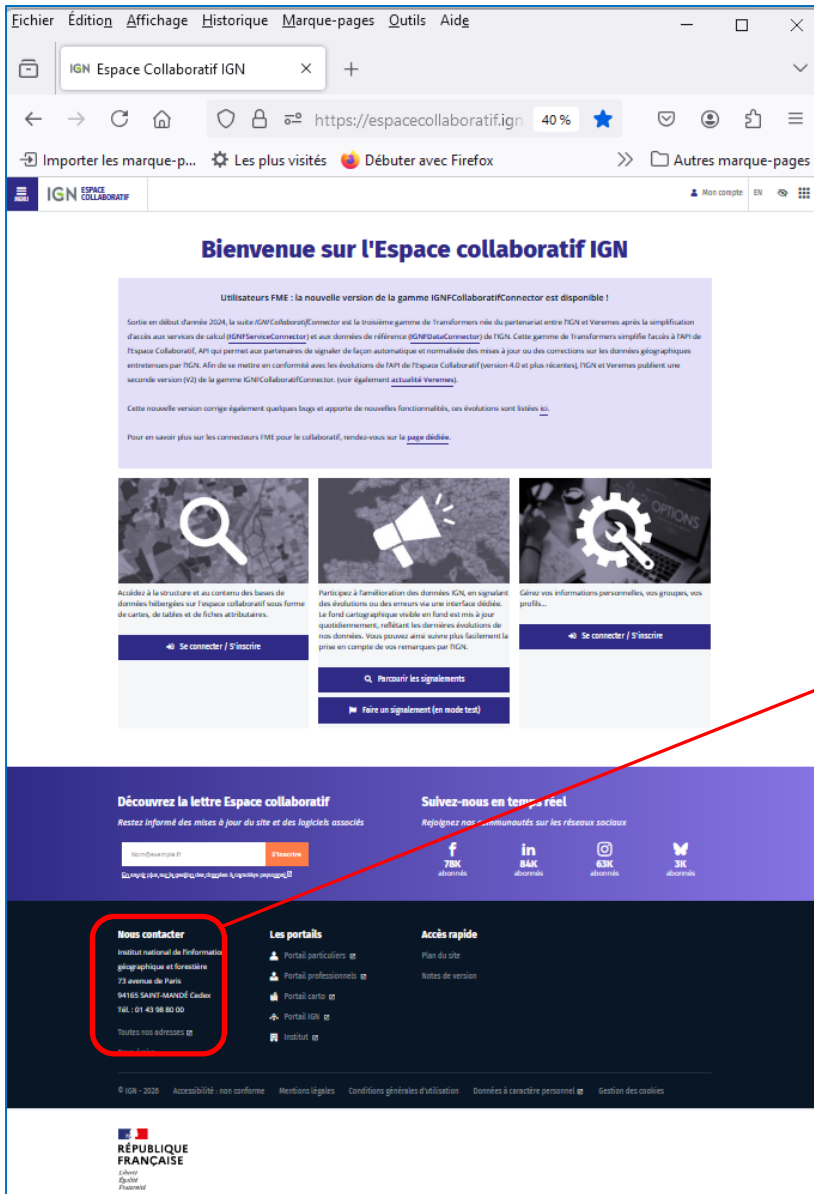
Il est conseillé d'en profiter pour compléter les informations oubliées lors de la création du compte dont le nom et prénom de l'utilisateur, le code **SIRET** de l'établissement, le **nom** de l'établissement, etc.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER les modifications avant de fermer la page.

III. Non réception des mails de vérification/activation de compte sur le site de l'IGN

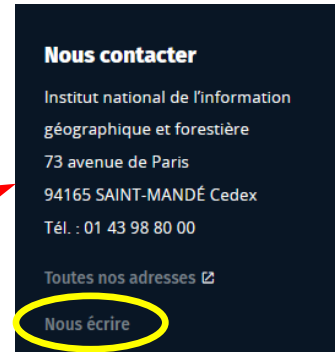
Dans le cas où un mail de l'IGN envoyé pour vérifier ou activer un compte n'arrive pas dans la boîte mail de l'opérateur (et que ce dernier a vérifié qu'il ne se trouve pas dans le dossier du courrier indésirable ou des SPAMS, il faudra contacter directement l'IGN (**Uniquement par mail**) car la DRAAF n'a aucun moyen de le renvoyer et le retrouver.

Cette opération est possible à partir de la page d'accueil de l'espace collaboratif : <https://espacecollaboratif.ign.fr>



Cliquer pour cela sur **Nous écrire**

(Ligne située tout en bas de la page d'accueil du site dans la partie bleu foncé)



Lorsque la page suivante apparaît, après avoir saisi votre adresse mail (celle qui a servi à la création du compte) renseigner les autres fenêtres comme l'exemple ci-dessous.

Fichier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils Aide

IGN Nous écrire - Espace Collaborat

https://espacecollaboratif.ign.fr/contact-us/ 70%

IGN ESPACE COLLABORATIF Mon compte EN

Nous écrire

Accueil > Nous écrire

N'hésitez pas à contacter l'équipe du site via le formulaire suivant pour toute demande, difficulté d'utilisation, signalement de bug, suggestion d'évolution, création d'un nouveau groupe d'utilisateurs, message de sympathie... Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

xxxxxx@xxxxx.fr

l'utilisation du site
 Validation création compte espace collaboratif
 Sélectionnez une région pour que des interlocuteurs locaux soient également informés.

Bonjour,
 Je viens de créer un compte pour pouvoir utiliser l'espace collaboratif du groupe **DRAAF** Auvergne-Rhône-Alpes - Déclaration parcellaire et Je n'ai pas reçu le mail me permettant de valider ce dernier (Rien dans les SPAM et courrier indésirable). Pourriez vous s'il vous plait me le renvoyer ?
 Cordialement

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par les services de l'IGN concernés.
[En savoir plus sur la gestion des données à caractère personnel](#)

Une réponse devrait être apportée sous 48h environ (hors weekend et jours fériés) et pouvoir valider la création de votre compte.